



LES REPRESENTANTS CGT AU CHSCT

Arnaud CHASSAING Titulaire (DRFIP)
Stéphane JOLY (expert (DRFIP))

Hubert GALLAND Suppléant (DIRCOFI)
Frédéric MANCINI Titulaire (Douanes)

cgt.drifip33@dgfip.finances.gouv.fr
snad-cgt-bordeaux@douane.finances.gouv.fr
cgt.dircofi-sudouest@dgfip.finances.gouv.fr

COMPTE RENDU CHSCT33 du 18 octobre

La CGT a ouvert cette séance par la lecture d'une déclaration liminaire.

Nous avons voulu rappeler à la direction ses obligations en tant qu'employeur sur la réglementation concernant les conditions de travail.

Dernièrement, la CGT a alerté la DRFIP sur la situation de la trésorerie de Castres, dont les effectifs ont été renouvelés en quasi totalité au 1/09/2018. Nous lui avons fait savoir qu'il était dommage pour les nouveaux arrivants, qu'elle ne prenne pas en compte en amont les besoins en formation et renfort pour les appuyer dans leur nouveau métier. (voir déclaration liminaire jointe)



EXAMEN DES FICHES REGISTRES HYGIENE ET SECURITE

Petit rappel :

A quoi servent ces fiches : elles vous permettent de signaler toutes situations problématiques en matière d'hygiène, de sécurité, de santé et de conditions de travail.

- Pour la DRFIP et la DIRCOFI vous pouvez accéder à ces fiches via ULYSSE (les agents/conditions de vie au travail/e-RSST:le registre santé sécurité au travail)
- Pour les douanes via Aladin

Ces fiches doivent être traitées en ouverture de chaque séance plénière.

L'enveloppe dédiée au CHSCT (environ 340000 euros pour 2018) peut nous permettre de trouver des solutions à vos problèmes.

Douanes

1 fiche concernant une demande de marquage au sol des places de parking.

La CGT a rappelé une fois de plus que ce genre de prestation doit être pris en charge par les directions et non sur les crédits du CHSCT.

Dircofi

1 fiche concernant un cas de harcèlement.

Nous apprenons lors de cette séance qu'un chef de service se permet de contacter ses agents en dehors des heures de travail ou à des heures indues.

La moitié des agents encadrés par ce responsable se plaint de son comportement.

Ce dossier, en cours d'instruction, ne peut être développé lors de cette séance,

Nous resterons vigilant sur ce dossier.

Problèmes d'installation du CPSR (Centre de Prélèvement Service Relais)



Ce service a été relocalisé à la DRFIP. Nous trouvons inadmissible que l'on installe des collègues sans tenir compte des discussions et des décisions prises lors des commissions techniques en amont, entre les OS et Directions.

- refus de déplacement de perches électriques (coût soit disant trop élevé)
- cloisons phoniques sur les bureaux, mal fixées
- installation d'armoires sans utilité
- écrans posés sur des ramettes de papier et des cartons (pour rappel le

CHSCT finance des bras supports d'écran afin d'améliorer vos espaces de travail)

- luminaire : néons de différentes couleurs, voire grillés (contraires aux recommandations ergonomiques)
- bureaux mal positionnés par rapport à l'éclairage naturel.
- installation de plafonds suspendus phoniques difficiles d'entretien qui provoquent des allergies :
- picotements de la gorge et quintes de toux dus à la laine de verre non confinée sur le dessus.

Au vu de tous ces dysfonctionnements, la CGT a demandé que l'**ISST (Inspecteur Santé Sécurité au Travail)** et le **MDP (Médecin De Prévention)** se rendent sur les lieux afin de faire un rapport.

Encore un dossier à suivre

Qualité de l'eau : de nombreux collègues se plaignent de la qualité de l'eau à la cité, de mauvais goût mais potable.

La CGT a étudié la question et a proposé l'achat de fontaines d'eau rafraîchissantes et filtrantes raccordées au réseau . Nous avons demandé un recensement des besoins sur notre réseau.

Le président valide notre proposition.

Ascenseurs de la cité : le président a évoqué , suite à une intervention de la CGT auprès du préfet par courrier, les problèmes récurrents de dysfonctionnement (pannes) des ascenseurs. Le préfet a dénoncé le contrat avec le prestataire actuel. **Dans l'attente, nous espérons que ces pannes ne se répéteront plus aussi souvent !!!!!**

Ménage : un nouveau marché a été signé avec effet au 2/11/2018.....espérons qu'une bonne fois pour toutes, nous ne rencontrerons plus de problèmes..**La direction opérera à des contrôles.**

POINT SUR LE BUDGET

Lors de cette séance plénière, ont été validés, après examen lors du dernier groupe de travail, les devis présentés par les directions.

Sur l'enveloppe de 334288 euros attribuée en 2018, il restait une somme de 25442,21 euros.

La CGT a demandé d'investir cette somme restante dans des bras supports écrans, des luminaires individuels et des valises à roulettes pour le transport des ordinateurs.

Nous vous rappelons que les demandes de lampes et de bras d'écrans ne nécessitent pas systématiquement un avis médical. Ces achats sont effectués par le biais du crédit du CHSCT et sont destinés à améliorer vos conditions de travail.

ATTENTION

Ces lampes ne seront distribuées qu'en cas de déficit de lumière évident.

Veillez nous contacter si vous rencontrez des difficultés dans l'obtention de ces matériels.

QUESTIONS DIVERSES

Problèmes sur pointage :

Plusieurs agents ont relevé à la DRFIP 33 des anomalies le matin.

En effet les pointages ne sont pris en compte qu'à partir de 7h30 au lieu de 7h15. La typologie prévoit un pointage à partir de 7h15 ; **Le Président a pris note et se rapprochera du service RH.**

 ***Nous ne dirons pas que cela est dû au passage à Sirhius...***

Équipe de renfort :

Les collègues constatent une dérive de la gestion de cette équipe.

Nous tenons à rappeler que ces agents ne dépendent pas des plannings des services où ils sont affectés. Ils doivent pouvoir ainsi prendre un jour de congés non prévus dans le calendrier prévisionnel et sans l'avis du chef du service du poste d'affectation.

Nous serons attentifs et veillerons à ce que les agents de cette équipe continuent à travailler dans de bonnes conditions.

Manutention :

La CGT a fait savoir au président que le délai d'attente pour le montage des bras d'écran après la livraison fait par le service de la BLI sur sites, est trop long. Les agents finissent par les installer eux mêmes.

Le responsable de ce service de la DRFIP nous fait savoir, que seuls les services de la DISI sont habilités pour manipuler les appareils informatiques.

Dans ces conditions, nous avons demandé que le délai de prestation entre les deux services soit raccourci.

Le Président s'engage à trouver une solution.

Service de l'enregistrement :

La CGT a demandé des explications sur les 4 collègues qui travaillent pour le SDE et qui ne sont pas affectés officiellement dans ce service.

Ces 4 agents mutés au 1/09/2018 sur d'autres services n'ont pas rejoint leurs postes d'affectation pour combler le retard accumulé.

Le président s'engage à régulariser la situation de ces agents «fantômes» en leur donnant un statut de détachés.

Lors des précédentes élections de 2014 vous nous avez fait confiance pour défendre vos intérêts. Notre organisation syndicale a tout mis en œuvre pendant ces 4 années pour vous défendre dans tous les domaines de notre quotidien. Nous comptons sur vous pour que vous nous renouveliez cette confiance du 29 novembre au 6 décembre.

Monsieur le président du CHSCT,

La dégradation continuelle des conditions de travail des agents dépend du périmètre de cette instance.

Notre organisation syndicale s'appuie sur la lettre du 05 juin 2018 de notre ministre M. DARMANIN, adressée aux cadres supérieurs, qui avait fixé dans ses priorités :

- une amélioration des conditions de travail
- une meilleure qualité de service aux usagers.

Nous ne reprendrons pas tous les termes de cette déclaration. Néanmoins, la CGT constate que notre ministère accentue une politique de gestion des personnels qui dégrade nos conditions de travail afin de répondre à une de ses priorités principales : la réduction de ses dépenses.

Ainsi la gironde va subir une fois de plus des suppressions d'emplois en 2019 qui vont accentuer des vacances supplémentaires de postes.

La CGT considère que cette situation est désormais ingérable pour les services de notre département et exige que le taux de remplacement de nos emplois soit de 100%.

La vision purement comptable de la gestion des effectifs engage la responsabilité du Directeur Général mais aussi de son ministre au sens des articles L4121-1 et L4121-2 du Code du travail. Ainsi, en cas de problème grave, de sous-effectif chronique, ces services doivent en plus absorber des suppressions de postes et gérer des services totalement désorganisés suite au départ des agents remplacés par des collègues qui découvrent un nouveau métier, comme par exemple, au SIP de Mérignac et à la Trésorerie de Castres.

Un représentant en Chsct de la Cgt vous a dernièrement alerté au sujet de la situation des agents de la trésorerie de Castres en très grande souffrance suite au manque de connaissance des différents métiers.

Il est dommage que la direction ne prenne pas les mesures nécessaires dès l'arrivée des agents.

Pourtant, il est parfois possible de faire un tuilage sur certains postes, pendant six mois, comme par exemple lors du départ à la retraite du responsable de l'équipe de renfort.

Nous constatons, une fois de plus, qu'il y a 2 poids 2 mesures.

Nous vous rappelons Monsieur le Président que la Cgt a toujours été contre des blocages de mutations, sous prétexte qu'un agent ne peut être muté parce que c'est un « pilier » dans le service.

La Cgt a aussi beaucoup de mal à accepter que la Direction locale privilégie l'affectation des agents de l'équipe de renfort sur certains postes ou services.

Pourriez vous nous donner vos critères de sélection ?

Exemple d'un service doté d'un grand nombre d'équipiers de renfort :

Le CPSR de Bordeaux, Centre Prélèvement Service Relais rattaché à Lyon a été créé en 2007 avec 20 emplois, 12 issus du mouvement national et 8 du mouvement local.

Aujourd'hui, compte tenu du fait que la direction locale n'a pas respecté le nombre de 12 emplois nationaux en ne remplaçant pas les départs, 12 agents de l'EDR comblent les manquements pour 2018.(pour rappel 11 agents, l'an dernier).

Ce n'est pas la mise en place via la société privé Pros-Consulte de deux plates-formes téléphoniques d'écoute et de soutien l'une destinée à l'ensemble des agents et l'autre dédiée spécifiquement aux problématiques managériales, qui résoudra cette dégradation continue.

Un service téléphonique gratuit, disponible 24h/24h et 7j/7j, qui, nous promet-on, offrira aux agents un lieu d'écoute privilégié pour aborder toute difficulté d'ordre professionnel et/ou personnel.

Il permettra également aux managers de disposer d'une offre de conseils.

Les consultations seront réalisées par une équipe de psychologues diplômés, dans le respect le plus strict de l'anonymat et de la confidentialité des échanges.

Cela reste pour nous un simple dispositif d'écoute, une sorte de coaching au rabais.

Ne nous plaignions pas trop puisque l'écoute de notre propre souffrance sera gratuite contrairement aux plates-formes téléphoniques mises en place par notre ministère pour les renseignements sur le prélèvement à la source.

L'installation de ces plates-formes, n'ont qu'un seul but pour notre ministère, se dégager de sa responsabilité .

Il est regrettable de devoir rappeler que dans la détection des risques psycho-sociaux, un véritable lien de confiance entre deux interlocuteurs sur des sujets aussi intimes, a plus de facilité à s'établir par une discussion physique que téléphonique.

C'est une évidence pour la Cgt

Nous ne connaissons pas le coût budgétaire d'une telle mesure, mais pour notre section, une véritable politique de prévention ne peut être menée que par l'ensemble des acteurs de prévention présents dans cette instance.

Enfin, la CGT 33 se félicite d'avoir été écouté par le ministre qui a désavoué votre plan de fermeture des trésoreries d'Etauliers et de Saint Savin.

